

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Audrée-Anne Doiron		Date d'inspection Le 30 juin 2026	
Nom de l'établissement Garderie chez É-Anne		Numéro de permis 2024141	
Adresse 559 route ROUTE 370 Pont Lafrance NB E1X 1L9		Numéro de téléphone (506) 393-7562	
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux

La visite de l'établissement a été effectuée en matinée, dans le cadre d'une inspection de surveillance. Lors de la visite, le ratio réglementaire était respecté. Tous les documents requis sont regroupés sur le babillard destiné aux parents, situé dans l'espace réservé aux casiers, à l'entrée de l'établissement en bas de l'escalier conformément aux exigences réglementaires. À la suite de vérification de tous les dossiers, des employés contiennent les vérifications et les documentations requises. Les médicaments sont rangés sous clé dans la salle de bain, hors de la portée des enfants.

- Lorsque de l'acétaminophène est administré à un enfant, une autorisation verbale du parent est obtenue et l'autorisation écrite est conservée dans le dossier de l'enfant.
- La tenue des fiches d'administration des médicaments est conforme et bien documentée.
- Les médicaments administrés en cas de choc anaphylactique (ex. : EpiPen) ne sont pas rangés sous clé, mais sont placés dans un endroit facilement accessible pour le personnel, tout en demeurant hors de la portée des enfants.

Un registre des incidents mineurs est tenu à jour. Les parents sont informés des incidents et signent le registre pour confirmer la communication. À mon arrivée les enfants sont prêts pour sortir et attendent à la porte pour aller prendre la collation à l'extérieur. Par la suite les enfants jouent dehors et l'éducatrice sort des tables de jeu d'eau.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 30 juin 2026

Date

original signé par
Audrée-Anne Doiron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 juin 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"